

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 26 octobre 2015 à 16h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents : M. André Léveillé maire
Mme Danielle Cormier conseillère municipale
M. Yvon Veillette conseiller municipal
M. Gilles Damphousse conseiller municipal
Mme Marie-Andrée Trudel conseillère municipale
M. Gaétan Tessier conseiller municipal
Mme Alyne Trépanier directrice générale
Me Julie Marchand Greffière

Est absent : M. Jacques Carpentier conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

2015-10-312 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-313 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, en y supprimant le point 5 et
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution mandatant la firme Stantec Experts-conseils Ltée de réaliser une étude sur l'actualisation des débits dans le but de connaître la disponibilité en eau pour les usages futurs;
4. Résolution d'embauche de M. Daniel Veillette à titre de remplaçant au poste de brigadier scolaire;
5. Acceptation du prix de la firme Les Excavations Jovanex Inc. pour la fourniture de sable/sel abrasif pour l'hiver 2015-2016;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-314 **RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE DE RÉALISER UNE ÉTUDE SUR L'ACTUALISATION DES DÉBITS DANS LE BUT DE CONNAÎTRE LA DISPONIBILITÉ EN EAU POUR LES USAGES FUTURS**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une actualisation des débits de conception dans le but de connaître la disponibilité en eau potable pour les usages futurs;

ATTENDU la proposition de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, datée du 22 octobre 2015 (n/réf : 520793);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Stantec Experts-conseils Ltée datée du 22 octobre 2015 (n/réf : 520793) et lui donne le mandat de procéder à une actualisation des débits de conception dans le but de connaître la disponibilité en eau potable pour les usages futurs.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-315 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. DANIEL VEILLETTE À TITRE DE REMPLAÇANT AU POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un remplaçant au poste de brigadier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE M. Daniel Veillette soit embauché à titre de remplaçant au poste de brigadier scolaire pour diriger les élèves de l'École primaire la Providence et ce, pour un salaire de 100 \$ par semaine, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-316 **ACCEPTATION DES PRIX DE LA FIRME LES EXCAVATIONS JOVANEX INC. POUR LA FOURNITURE DE SABLE/SEL ABRASIF POUR L'HIVER 2015-2016**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'épandage de sable et de sel pendant la période hivernale;

ATTENDU les demandes de prix adressées à la firme les Excavations Jovanex Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les prix proposés par la firme Les Excavations Jovanex Inc. pour la fourniture de sable/sel abrasif pour l'hiver 2015-2016 :

Pour le sable/sel abrasif :

Livré au dépôt de la Ville: 19 \$/tonne métrique;
Pris au dépôt de l'entrepreneur : 16 \$/tonne métrique;
Épandu : 285\$/voyage

Pour le sable tamisé sans sel :

Livré au dépôt de la Ville: 9 \$/tonne métrique

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-10-317 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 17 heures 44.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire